

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2025-03-24 - 2.23
Point de l'ordre du jour		2.23
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - Parcelles sises à Crauthem, lieudit « Im Fank »

Le conseil communal,

Vu l'acte du 5 mars 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de deux parcelles sises à Crauthem dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière dans le cadre d'un aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales ;

- Acte n° 27279 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Monsieur Luc SINNER et Monsieur Yves Edouard SINNER:

Acquisition de deux parcelles sises à Crauthem, lieudit « Im Fank » inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit:

- Numéro 184/326, lieu-dit: « Im Fank », terre labourable, contenant 39 ares 70 centiares;
- Numéro 184/327, lieu-dit: « Im Fank », terre labourable, contenant 38 ares 70 centiares;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 58.800,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 27279 du 5 mars 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de deux parcelles sises à Crauthem.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,